

## Saisie attribution

Par **SOLO**, le **14/06/2008** à **23:04**

Bonjour,

Qui peut me répondre sur un sujet bien complexe ? LA SAISIE ATTRIBUTION à exécution successive.

Je m'explique.

Je possède un titre exécutoire rendu le 29/10/1992. (loyers impayés) Un procès verbal de Saisie Attribution à exécution successive a été effectué en juin 1995 sur un tiers ce qui a permis de récupérer une petite somme d'argent.

Redressement judiciaire de mes débiteurs en janvier 1996. Une déclaration de créance a été faite et admise.

Mais malgré l'article 43 de la loi du 9 juillet 1991 et mes relances jusqu'en 2003, le mandataire ne m'a plus jamais versé aucune somme d'argent alors que le 19/02/2003, il était encore en possession de 10 296 euros.

Je sais que la liquidation a été prononcée en 1998 mais il y a eu appel. D'après le mandataire, le plan de redressement dont ont bénéficié mes débiteurs a fait l'objet d'une résolution vers fin 2002.

Il est difficile pour un particulier d'avoir des renseignements sur une telle affaire !

Enfin à ce jour, j'ai un gros dossier mais aucune somme d'argent ne m'a été payé.

Qu'en pensez-vous, que dois-je faire s'il y a encore un petit espoir.

Cordialement

Par **jean pierre**, le **15/06/2008** à **03:43**

[quote="SOLO":2eIntayh]Bonjour,

Qui peut me répondre sur un sujet bien complexe ? LA SAISIE ATTRIBUTION à exécution successive.

Je m'explique.

Je possède un titre exécutoire rendu le 29/10/1992. (loyers impayés) Un procès verbal de Saisie Attribution à exécution successive a été effectué en juin 1995 sur un tiers ce qui a permis de récupérer une petite somme d'argent.

Redressement judiciaire de mes débiteurs en janvier 1996. Une déclaration de créance a été faite et admise.

Mais malgré l'article 43 de la loi du 9 juillet 1991 et mes relances jusqu'en 2003, le mandataire ne m'a plus jamais versé aucune somme d'argent alors que le 19/02/2003, il était encore en possession de 10 296 euros.

Je sais que la liquidation a été prononcée en 1998 mais il y a eu appel. D'après le mandataire, le plan de redressement dont ont bénéficié mes débiteurs a fait l'objet d'une résolution vers fin 2002.

Il est difficile pour un particulier d'avoir des renseignements sur une telle affaire !  
Enfin à ce jour, j'ai un gros dossier mais aucune somme d'argent ne m'a été payé.  
Qu'en pensez-vous, que dois-je faire s'il y a encore un petit espoir.  
Cordialement

C'est d'une simplicité extrême  
la liquidation ou le redressement judiciaire n'a aucun effet sur une  
saisie attribution à échéances successives des lors que celle-ci  
est faite avant la liquidation ou le redressement .  
Tu as fait une saisie attribution auprès d'un tiers ( j'ignore lequel  
employeur ??? mais peu importe )  
Tu te retournes contre ce tiers détenteur ou ayant détenu les sommes , si il a versé des  
sommes au mandataire il n'en avait pas le droit !!!!!!!  
C'est clair de chez clair .

Lis la saisie attribution que t'as délivré l'huissier c'est indiqué , le tiers saisi est responsable

J'espère en revanche pour toi qu'il n'y a pas eu ( tu nous l'aurait  
indiqué) la saisie du jex par ton locataire? demandant la levée des saisies ATT .

Si c'est le mandataire qui a demandé et obtenu , il n'en avait pas le droit  
Tous les arrêts de cour de cassation casse les arrêts de cour d'appel en ce sens .

Comme je ne manipule pas bien les liens et autres , néanmoins  
je te dirige sur l'arrêt de cassation justement à ton cas de loyer ;

Sous google tu tapes :  
"saisies attributions et redressement judiciaire " et tu as 2 arrêts qui  
confirment dont un justement concernant des loyers !

Par **SOLO**, le **15/06/2008** à **11:04**

Merci beaucoup pour ta réponse.

Oui, la Saisie Attribution à exécution successive a été effectuée avant le redressement  
judiciaire sur un tiers, une coopérative. Mes débiteurs étaient des exploitants agricoles. Ils ont  
été expulsés en 1993 de notre propriété et se sont installés ailleurs donc changement de  
territoire.

La saisie attribution effectuée en 1996, a commencé à produire ses effets avant le  
redressement judiciaire, l'huissier a remis le document au mandataire puis ne sait plus occupé  
de cette affaire.

Je pense qu'il y a beaucoup de responsable, l'huissier, la coopérative et le mandataire qui  
s'est servi.

Comment puis-je savoir si le mandataire a demandé et obtenu la mainlevée de la Saisie  
Attribution ? J'ai toujours eu un doute mais pas de preuves. Au Tr. de Grande Instance, je  
pense mais est-ce qu'un particulier peut y avoir accès ? Il faut un avocat ?

Le problème est que cette saisie date de 1996 et à cette époque deux lois s'affrontaient, celle  
du code de commerce et celle du code civil art. 43 de la loi du 9 juillet 1991.

Cordialement

Par **jean pierre**, le **15/06/2008** à **16:06**

les acces au greffe sont libres , pas besoin d'avocat  
Demande a l 'huissier si il y a eu main levée , c'est lui  
qui en est informé

Par **titi13**, le **03/02/2014** à **09:49**

bonjour , pour contester une saisie attribution doit t'on le faire par voie d'huissier ou un simple  
recommandé au juge d'execution est suffisant ? merci

Par **Poussepain**, le **03/02/2014** à **11:33**

Bonjour,

On va voir un avocat dont c'est le métier qui s'occupera de tout, sur la forme comme au fond.

Par **titi13**, le **03/02/2014** à **12:29**

et bien , cette réponse me fait vraiment avancer.... merci tout de même